



unesco

Le Patrimoine mondial de l'UNESCO

Miroir de notre
humanité commune

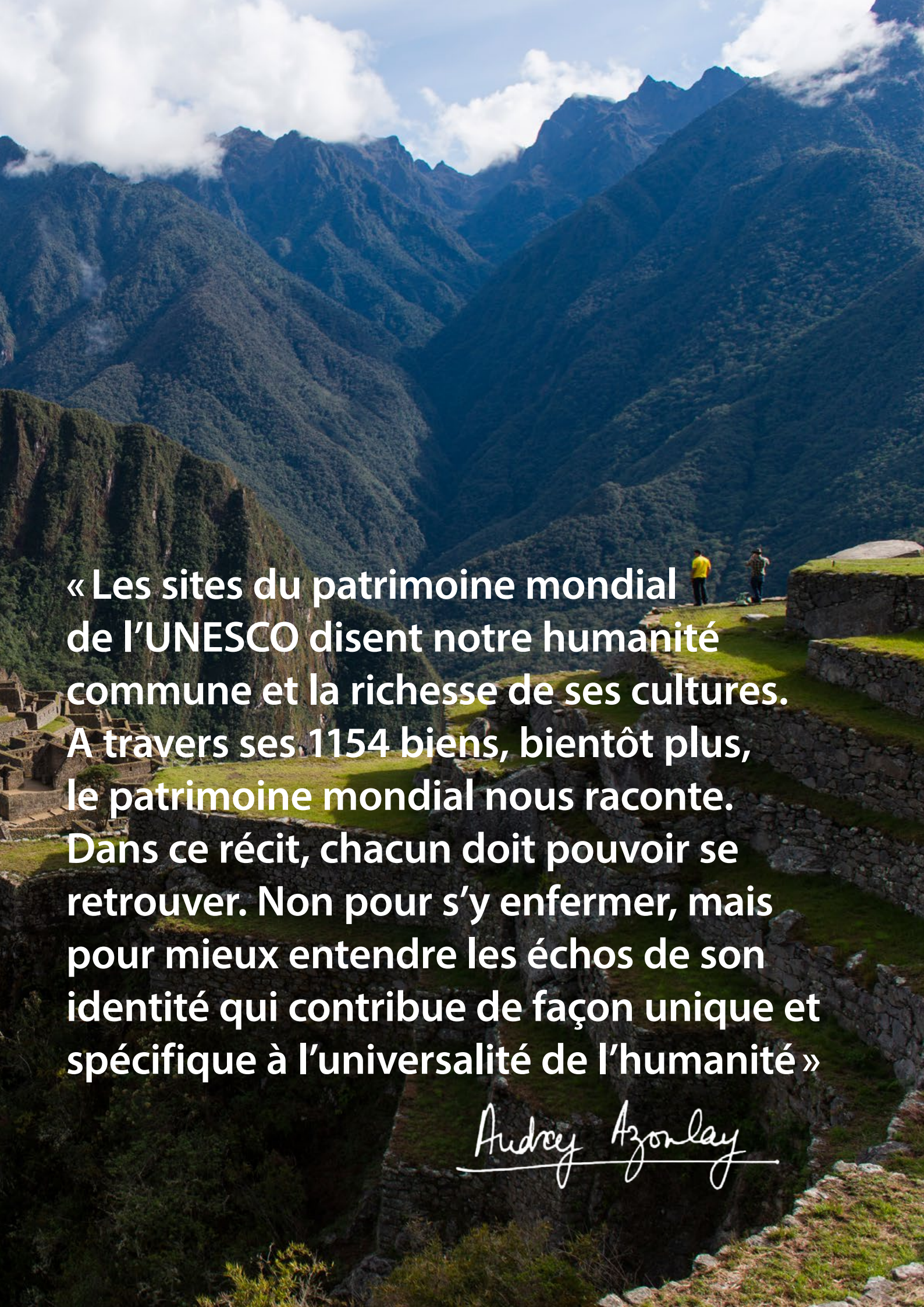




Table des matières

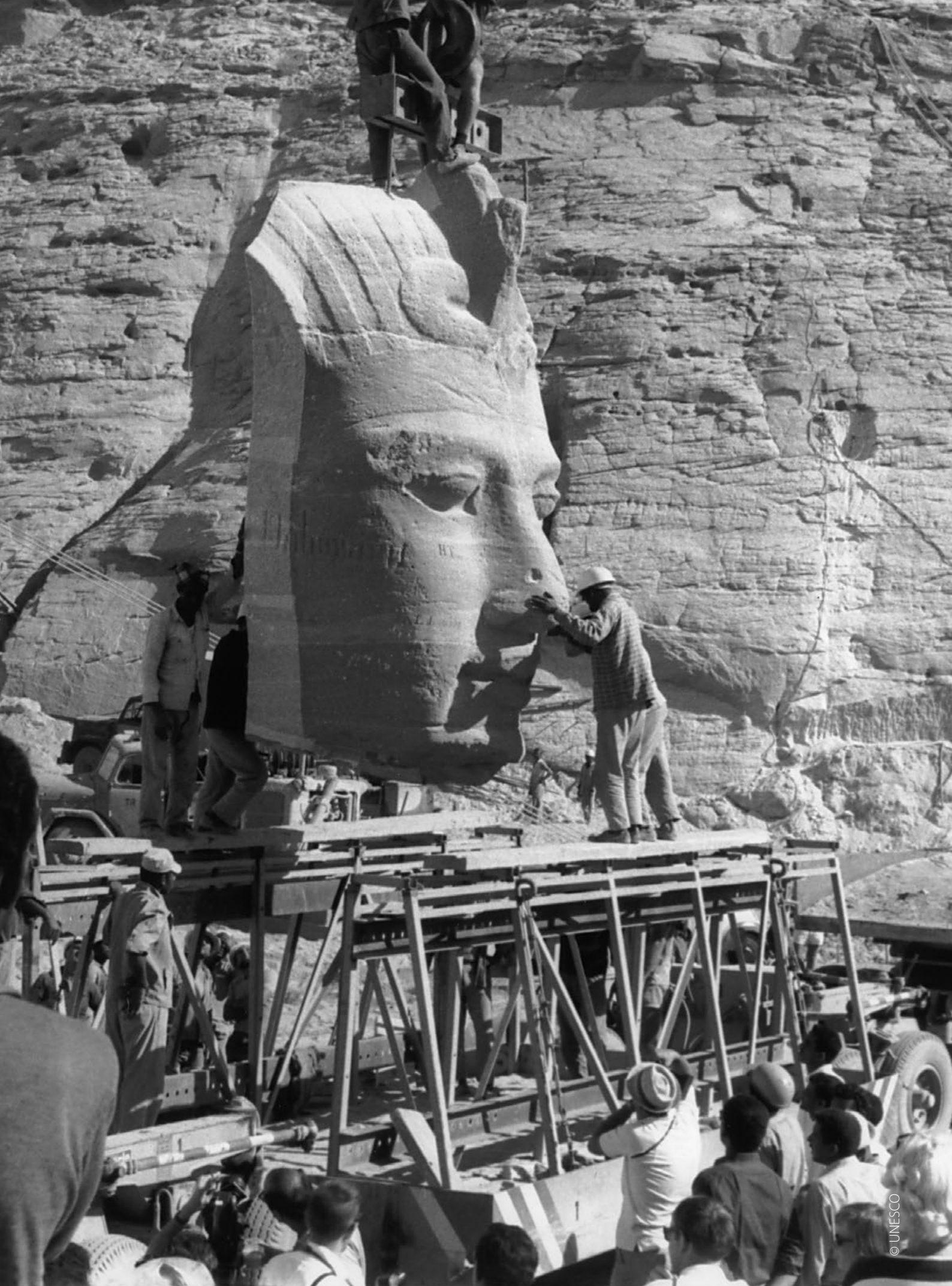
Une brève histoire de la Convention	7
La gouvernance du Patrimoine mondial (secrétariat, comité, AG)	7
Comment rejoindre la fameuse liste ? (critères et processus)	8
Le patrimoine mondial aujourd'hui : chiffres et carte	10
Les chiffres	10
Les atouts du Patrimoine mondial	14
Les plus hauts standards de protection	14
Une réseau d'échanges de solutions	14
La technologie au service du patrimoine	14
Un modèle de coopération internationale	18
Les grandes campagnes de sauvegarde (Abou Simbel, Angkor, Borobudur...)	18
Les sites transfrontaliers/transnationaux	23
Un patrimoine vivant	26
Le patrimoine urbain (grands centres historiques)	26
L'inclusion des peuples autochtones	26
Le patrimoine mondial et les autres Conventions et programmes de l'UNESCO	26
Un observatoire scientifique et d'expérimentation de premier plan	29
Forêts	29
Glaciers	29
Récifs	30
ADNe	30
Des défis à relever	33
Dérèglement climatique	33
Les guerres et les conflits	34
Les excès de l'activité humaine et le rôle des zones d'exclusion	34
Une représentativité à améliorer	37
Contacts, soutenez le Fonds du patrimoine mondial	39





« Les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO disent notre humanité commune et la richesse de ses cultures. A travers ses 1154 biens, bientôt plus, le patrimoine mondial nous raconte. Dans ce récit, chacun doit pouvoir se retrouver. Non pour s'y enfermer, mais pour mieux entendre les échos de son identité qui contribue de façon unique et spécifique à l'universalité de l'humanité »

Audrey Azonlay



Une brève histoire de la Convention

La Convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel est un accord international fondé sur le principe qu'il existe sur terre des endroits d'une valeur universelle et exceptionnelle qui devraient faire partie du patrimoine commun de l'humanité.

Cette prise de conscience internationale prend notamment son origine dans la décision de construire le barrage d'Assouan en Egypte, qui devait inonder la vallée où se trouvaient les temples d'Abou Simbel, trésors de la civilisation de l'Egypte ancienne. En 1959, l'UNESCO décide de lancer une campagne internationale à la suite d'un appel des gouvernements égyptien et soudanais. La recherche archéologique dans les zones qui allaient être inondées a été accélérée. Puis les temples d'Abou Simbel et de Philae ont été démontés, déplacés et réassemblés. À cette époque, de nombreuses personnes pensaient qu'il fallait choisir entre culture et développement, entre des récoltes florissantes et la conservation des traces d'un passé glorieux. L'UNESCO a démontré que l'on pouvait avoir les deux.

La campagne a démontré l'importance d'un partage des responsabilités entre une cinquantaine de pays pour préserver les sites culturels exceptionnels. Ce succès a été suivi d'autres campagnes de sauvegarde, notamment pour sauver Venise et sa lagune (Italie) et les Ruines archéologiques de Mohenjo Daro (Pakistan), ou encore pour restaurer l'Ensemble de Borobudur (Indonésie).

Par conséquent, l'UNESCO, avec l'aide du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), a amorcé la préparation d'un projet de Convention sur la protection du patrimoine culturel. L'UNESCO reconnaît des sites culturels et naturels d'une valeur universelle exceptionnelle, et les protège pour le bien de tous. En tant que base à la compréhension mutuelle et au dialogue, la protection de notre patrimoine commun est une responsabilité partagée qui demande une coopération entre tous les États parties, de même qu'avec la société civile, les communautés locales et le secteur privé.

L'idée de concilier la conservation des sites culturels et celle des sites naturels vient des États-Unis d'Amérique. Une conférence à la Maison-Blanche à Washington, D.C., en 1965, a demandé la création d'une « Fondation du patrimoine mondial » qui stimulerait la coopération internationale afin de protéger « les lieux, les paysages et les sites historiques les plus extraordinaires pour le présent et l'avenir de toute l'humanité ». En 1968, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a formulé des propositions analogues à ses membres. Ces propositions

furent présentées à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain célébrée à Stockholm en 1972.

Finalement, toutes les parties concernées se sont mises d'accord sur un texte unique. La Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel a été adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO le 16 novembre 1972.

En considérant le patrimoine sous ses aspects culturels aussi bien que naturels, la Convention nous rappelle l'interaction entre l'être humain et la nature ainsi que la nécessité fondamentale de préserver l'équilibre entre les deux.

La gouvernance du Patrimoine mondial (secrétariat, comité, AG)

L'inscription sur la Liste du patrimoine mondial n'est qu'une première étape de la protection des sites pour les générations futures. Les efforts de gestion et de protection sont un processus continu auquel doivent participer les populations locales autant que les gestionnaires de sites et les autorités nationales.

La gouvernance bipartite de la Convention du patrimoine mondial – à savoir, l'Assemblée générale des États parties et le Comité du patrimoine mondial –, le recours à des Organisations consultatives et à un Secrétariat (le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO) permet de maintenir une séparation des pouvoirs dans la mise en œuvre de la Convention.

Créé en 1992, le Centre du patrimoine mondial coordonne au sein de l'UNESCO les activités relatives au patrimoine mondial. Assurant la gestion au jour le jour de la Convention, il organise les sessions annuelles du Comité du patrimoine mondial et de son Bureau, conseille les États parties sur la préparation des propositions d'inscription, organise sur demande l'assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial, coordonne le processus de production de rapports sur l'état des sites et les actions urgentes qui s'imposent quand un site est menacé. Le Centre organise aussi des séminaires et formations, élabore du matériel pédagogique pour sensibiliser les jeunes à la protection du patrimoine, et informe le public des questions relatives au patrimoine mondial.

Le Comité du patrimoine mondial se réunit une fois par an et est composé de représentants de 21 États parties à la Convention élus par leur Assemblée générale.

Le Comité est responsable de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, détermine l'utilisation du Fonds du patrimoine mondial et alloue l'assistance



© ZHU Yuanling

financière à la suite de demandes des États parties. C'est à lui de décider si un site est accepté pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il examine les rapports sur l'état de conservation des sites inscrits et demande aux États parties de prendre des mesures lorsque les sites ne sont pas correctement protégés. Il décide également de l'inscription et du retrait des sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Comment rejoindre la fameuse liste ? (critères et processus)

Seuls les pays qui ont signé la Convention du patrimoine mondial et se sont de ce fait engagés à protéger leur patrimoine naturel et culturel peuvent soumettre des propositions d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de biens situés sur leur territoire. Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection.

Les pays (ou États parties) soumettent leurs propositions d'inscription au Comité du patrimoine mondial. Si le Comité décide, suivant les recommandations des Organisations consultatives (ICOMOS et UICN), que l'inscription remplit au moins un des critères nécessaires, le

bien proposé par l'État partie est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité inscrit en moyenne 25 à 30 nouveaux sites chaque année sur la Liste. En 2022, la liste compte 1 154 sites répartis dans 167 pays à travers le monde.

La liste « en péril »

Quand les caractéristiques mêmes qui ont motivé l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial sont menacées, l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial en péril peut être un outil efficace de conservation.

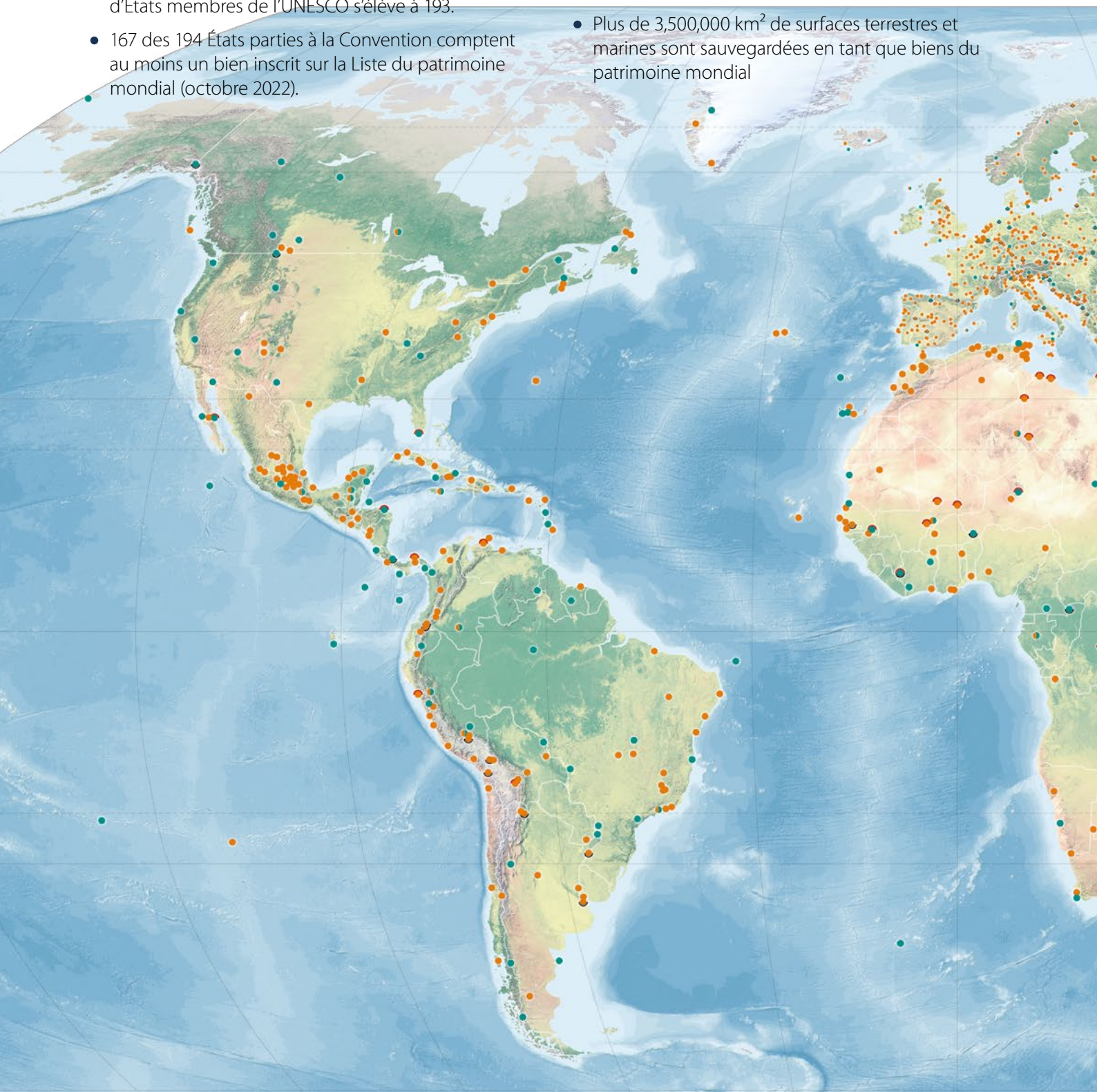
Elle attire l'attention de la communauté internationale sur les sites mis en péril par les conditions naturelles ou l'activité humaine telles que les conflits armés et les guerres, les tremblements de terre et autres catastrophes naturelles, la pollution, le braconnage ou l'urbanisation sauvage, et mobilise des ressources internationales pour prendre des mesures urgentes. En outre, l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial en péril permet au Comité d'accorder immédiatement au bien menacé une assistance financière dans le cadre du Fonds du patrimoine mondial.



Le patrimoine mondial aujourd'hui : chiffres et carte

Les chiffres

- En 2022, la Convention compte 194 États parties signataires ; ce qui correspond à une ratification quasiment universelle. Cette même année, au moment de l'élaboration de ce document, le nombre d'États membres de l'UNESCO s'élève à 193.
- 167 des 194 États parties à la Convention comptent au moins un bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial (octobre 2022).
- 1 154 biens sont inscrits dont 897 biens culturels, 218 biens naturels et 39 biens mixtes. Parmi les 1 154 biens, 43 sont des biens transfrontaliers ou transnationaux en série, et 52 sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril bénéficient d'une attention renforcée.
- Plus de 3,500,000 km² de surfaces terrestres et marines sont sauvegardées en tant que biens du patrimoine mondial



Légende

- ① Bien culturel
- ① Bien naturel
- ① Bien mixte (culturel et naturel)
- Ⓐ Bien transnational
- Ⓐ Bien actuellement inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril

Pour les sites inscrits voir la liste des pays au verso.

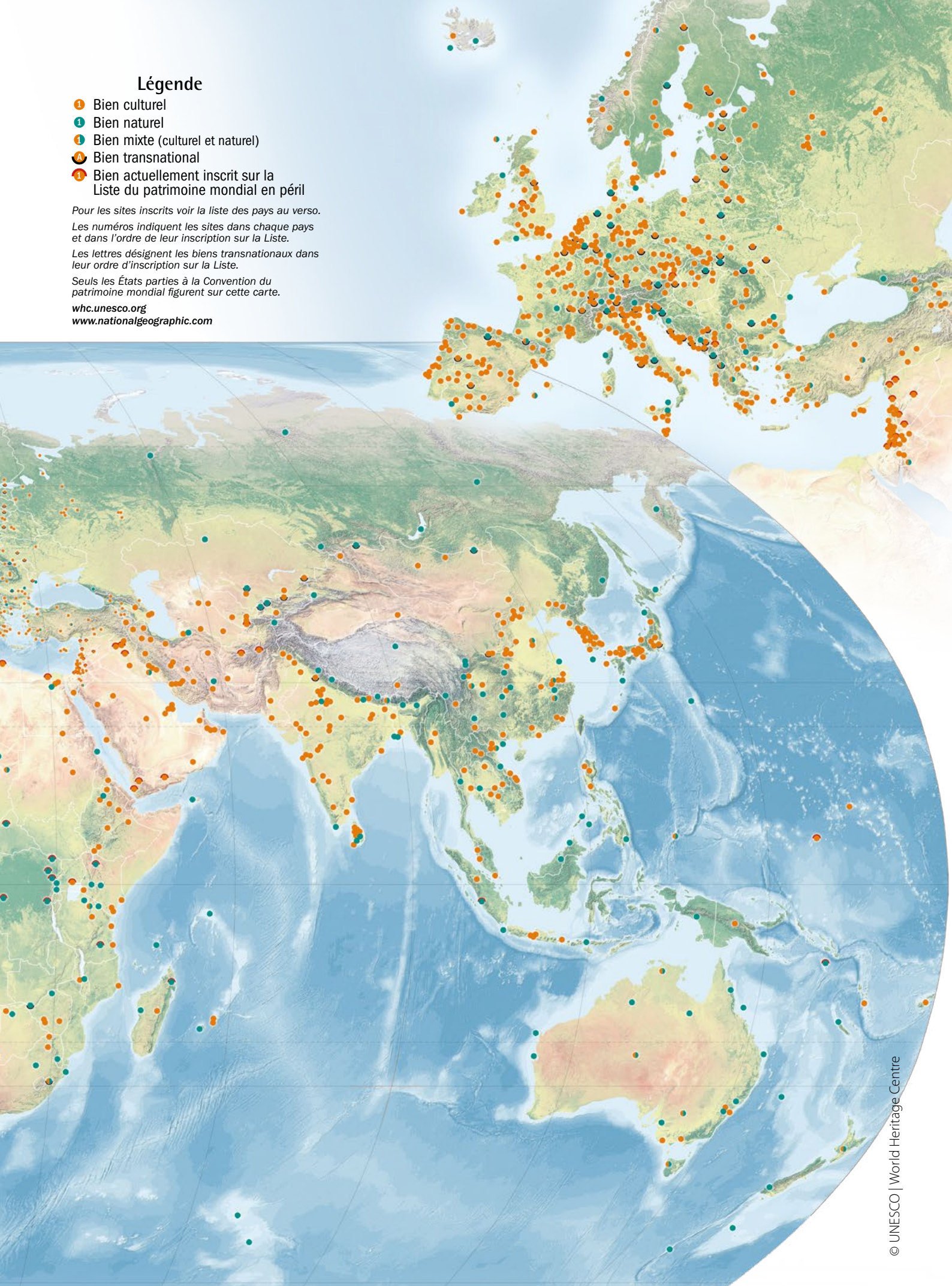
Les numéros indiquent les sites dans chaque pays et dans l'ordre de leur inscription sur la Liste.

Les lettres désignent les biens transnationaux dans leur ordre d'inscription sur la Liste.

Seuls les États parties à la Convention du patrimoine mondial figurent sur cette carte.

whc.unesco.org

www.nationalgeographic.com





Les Grands singes, sentinelles de la biodiversité

L'UNESCO protège une grande partie du massif des Virunga, en RDC, au Rwanda et en Ouganda, dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial et du programme Réserve de biosphère. C'est dans cette zone que vivent certains des derniers spécimens du gorille de montagne. Cette espèce était menacée par le braconnage, les maladies et la déforestation.

Grâce aux mesures de conservation coordonnées par l'UNESCO et impliquant les communautés locales, la situation s'améliore. Le nombre de gorilles des montagnes est passé de 480 en 2010 à 604 en 2022. C'est le seul grand singe dont la population est aujourd'hui en croissance.



Les atouts du Patrimoine mondial

Les plus hauts standards de protection

La Convention du patrimoine mondial est bien plus qu'un simple texte, c'est avant tout un instrument permettant une action concrète pour préserver les sites en péril et les espèces menacées.

La Convention du patrimoine mondial, par le biais de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, a réussi à identifier et à sauvegarder des sites du patrimoine culturel et naturel de grande valeur pour l'humanité. En mobilisant ses États signataires, elle a contribué à renforcer les capacités pour la conservation et la gestion aux niveaux local et national, à promouvoir des lois, des politiques et des réglementations, et à élaborer des principes directeurs pour la conservation et la gestion des différents types de patrimoine.

En reconnaissant la valeur universelle exceptionnelle d'un site, les États parties s'engagent à le préserver et à s'efforcer de trouver des solutions pour le protéger. Si un site est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en péril, le Comité du patrimoine mondial peut prendre des dispositions immédiates pour redresser la situation, ce qui a permis la réussite de nombreuses restaurations. La Convention est également un outil très puissant pour attirer l'attention de la communauté internationale et l'inciter à agir au moyen de campagnes internationales de sauvegarde.

Une réseau d'échanges de solutions

Dans le cadre d'une mise en œuvre efficace et active de la Convention du patrimoine mondial, la création d'un réseau international de gestionnaires de sites du patrimoine mondial a permis de renforcer la communication entre les acteurs du patrimoine mondial à l'échelle internationale, en développant les synergies entre le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, la communauté universitaire et les professionnels dans le domaine du patrimoine.

Avec plus de 1 000 sites inscrits, la Liste du patrimoine mondial représente non seulement un réseau international de sites culturels, naturels et mixtes, mais aussi un réseau de professionnels travaillant dans le domaine du patrimoine. Chaque gestionnaire de site est une pièce fondamentale qui contribue à la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial.

En mettant en place une plate-forme de partage des connaissances et d'information destinée aux gestionnaires de site ainsi qu'à d'autres acteurs clés du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial développe une communauté capable de transmettre la Convention du patrimoine mondial de manière globale, interactive et

Un levier puissant de développement économique et social (Grand Bassam côte d'Ivoire)

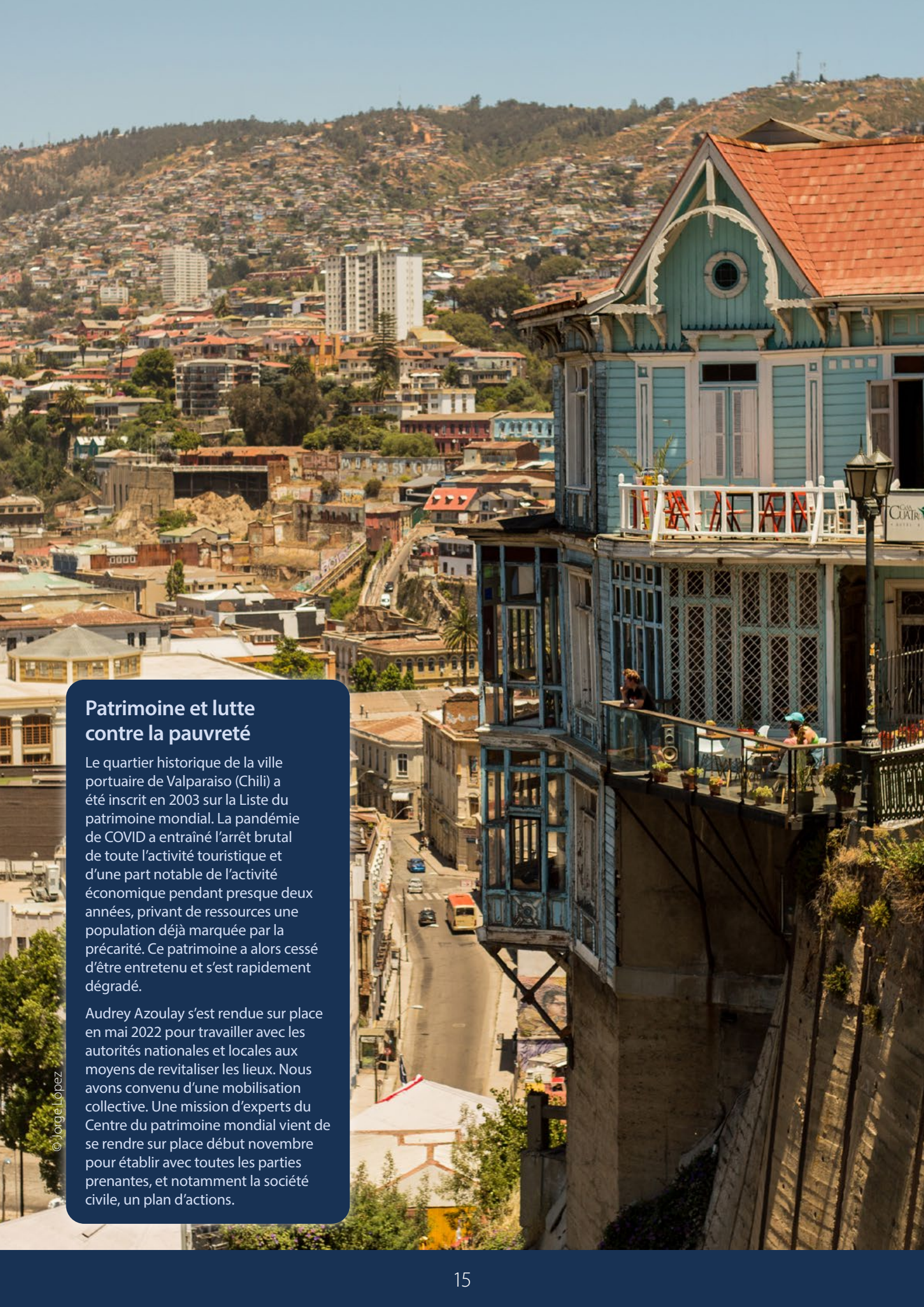
L'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial offre de nouvelles possibilités de promouvoir le développement durable dans de nombreuses régions. Sur le site de Grand Bassam en Côte d'Ivoire, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2012, l'UNESCO travaille avec les autorités afin d'accompagner le développement économique de la ville historique, tout en y incluant des mesures de protection du site et des activités de sensibilisation et d'éducation, en lien avec les populations locales. De la création d'un bureau local de gestion du patrimoine mondial au développement du tourisme culturel et des partenariats public/privé, un large éventail d'initiatives vise à trouver un juste équilibre entre, d'une part, des projets de modernisation et d'aménagement des villes pour améliorer la qualité de vie des populations, le développement urbain et touristique et, d'autre part, les besoins de conservation et la protection du patrimoine. Le projet Tutorat a mis en place un programme de baux emphytéotiques, grâce auquel les opérateurs économiques peuvent obtenir des baux à long terme sur des bâtiments privés en échange de leur restauration ou réhabilitation.

accessible, tandis que les gestionnaires de site bénéficient d'un réseau d'expertise, de soutien et d'échange avec des professionnels partageant les mêmes idées.

La technologie au service du patrimoine

La nécessité de développer une plateforme d'observation et de suivi du patrimoine mondial en utilisant des technologies innovantes comme la 3D et les cartes interactives est reconnue depuis longtemps. Certains biens du patrimoine mondial sont déjà numérisés mais leurs données restent fragmentaires. Peu de sites rendent ces informations accessibles en ligne. Ces données, souvent très utiles pour des fins de communication et de sensibilisation à la culture, ne sont pas non plus toujours adaptées aux besoins des archéologues ou des conservateurs.

Avec le soutien du Royaume d'Arabie saoudite, le projet «Dive into Heritage» vise à développer une plateforme numérique innovante pour explorer, promouvoir, surveiller et sauvegarder le patrimoine mondial, afin de répondre à ces lacunes. Les sites du patrimoine mondial et le patrimoine vivant qui leur est associé seront rendus accessibles au public et aux chercheurs. La région arabe a été sélectionnée



Patrimoine et lutte contre la pauvreté

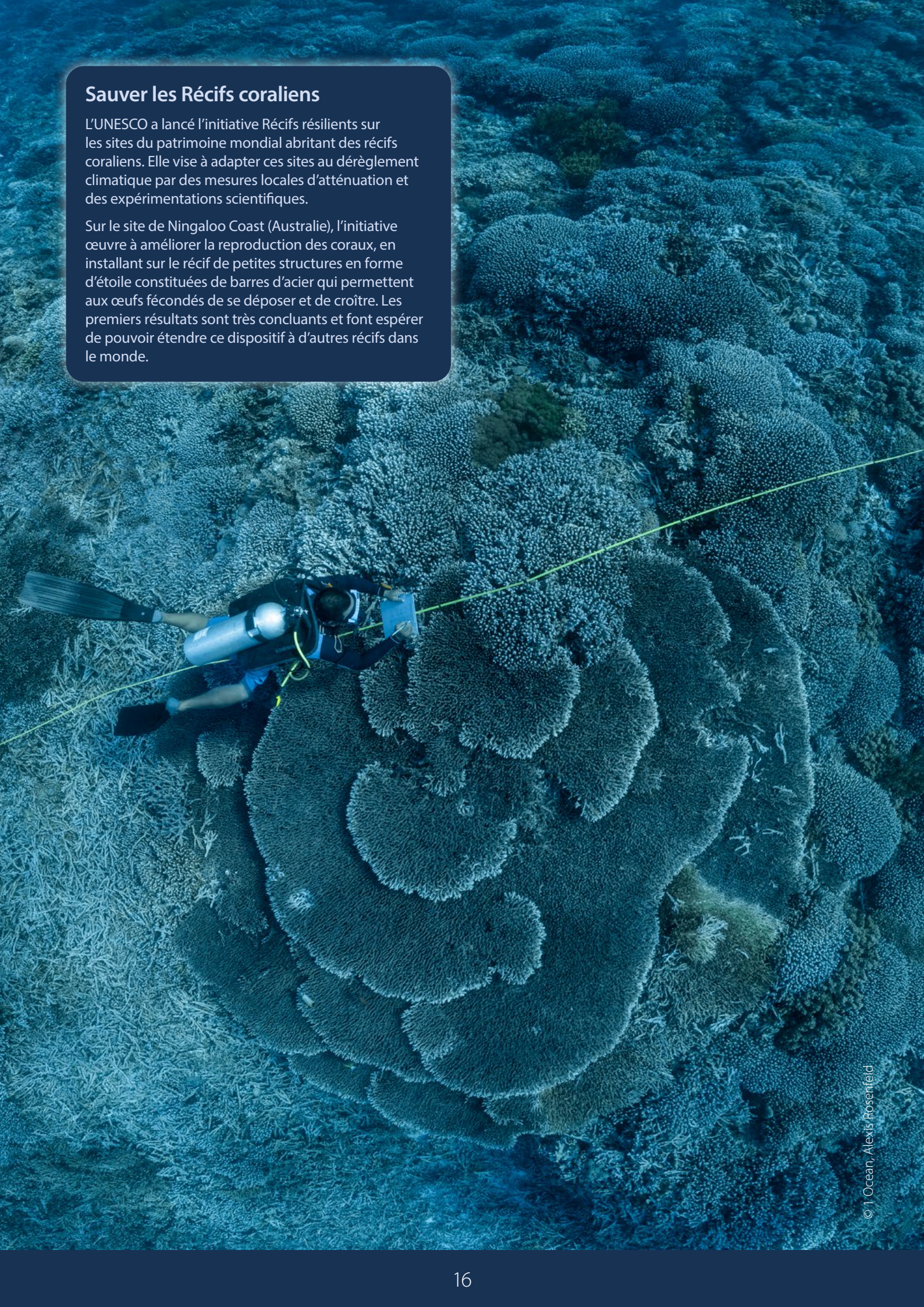
Le quartier historique de la ville portuaire de Valparaíso (Chili) a été inscrit en 2003 sur la Liste du patrimoine mondial. La pandémie de COVID a entraîné l'arrêt brutal de toute l'activité touristique et d'une part notable de l'activité économique pendant presque deux années, privant de ressources une population déjà marquée par la précarité. Ce patrimoine a alors cessé d'être entretenu et s'est rapidement dégradé.

Audrey Azoulay s'est rendue sur place en mai 2022 pour travailler avec les autorités nationales et locales aux moyens de revitaliser les lieux. Nous avons convenu d'une mobilisation collective. Une mission d'experts du Centre du patrimoine mondial vient de se rendre sur place début novembre pour établir avec toutes les parties prenantes, et notamment la société civile, un plan d'actions.

Sauver les Récifs coraliens

L'UNESCO a lancé l'initiative Récifs résilients sur les sites du patrimoine mondial abritant des récifs coraliens. Elle vise à adapter ces sites au dérèglement climatique par des mesures locales d'atténuation et des expérimentations scientifiques.

Sur le site de Ningaloo Coast (Australie), l'initiative œuvre à améliorer la reproduction des coraux, en installant sur le récif de petites structures en forme d'étoile constituées de barres d'acier qui permettent aux œufs fécondés de se déposer et de croître. Les premiers résultats sont très concluants et font espérer de pouvoir étendre ce dispositif à d'autres récifs dans le monde.



comme région pilote pour ce projet, qui contribuera également à la formation des professionnels dans le domaine des technologies numériques, établissant des normes communes pour garantir la qualité des données.

Les technologies spatiales offrent également des capacités de surveillance améliorées pour évaluer rapidement les risques liés au dérèglement climatiques, aux catastrophes naturelles et aux conflits armés notamment, afin de concevoir une réponse appropriée pour les atténuer. Pour faciliter le déploiement des technologies spatiales dans la surveillance du patrimoine mondial, le Centre international sur les technologies spatiales au service du patrimoine culturel et naturel (HIST), centre de catégorie II sous l'égide de l'UNESCO, a été officiellement créé par l'Académie chinoise des sciences (CAS) en juillet 2011.

Depuis 20 ans, l'UNOSAT développe son expertise dans l'utilisation des technologies de l'information géospatiale. Créé comme programme opérationnel de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'UNOSAT a déjà aidé à cartographier l'étendue des dommages subis par les monuments de Katmandou suite au tremblement de terre de 2015, et dans plusieurs sites du patrimoine mondial affectés par les conflits au Moyen-Orient. L'UNESCO a recours à cette technologie pour évaluer les dégâts de la guerre en Ukraine. Sur la base de rapports sur le terrain, l'UNESCO envoie à UNOSAT une liste de sites potentiellement endommagés, et récupère des images satellites que les experts peuvent analyser.

Avec l'émergence d'applications avancées de télédétection, le Bureau des affaires spatiales des Nations unies (UN-SPIDER) améliore également les capacités de surveillance des

écosystèmes naturels affectés par les activités humaines liées à l'extraction des ressources, la pression touristique ou l'empiètement urbain, presque en temps réel.

Numériser pour comprendre et protéger

Le paysage culturel et les vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan (Afghanistan) figurent parmi les sites les plus emblématiques du Patrimoine mondial en péril. Afin de procéder à l'étude hydrogéologique de la falaise des Bouddhas et identifier précisément les risques de la zone, l'UNESCO a mandaté la société Iconem pour récolter de juillet à décembre 2021 un ensemble complet de données topographiques et photogrammétriques, en vue d'analyser l'évolution de l'érosion de la falaise sur une période de 5 ans. Dans le cadre des travaux préparatoires au plan de conservation du Minaret de Jam (Afghanistan), Iconem a réalisé le relevé détaillé et la numérisation 3D du Minaret et des vestiges archéologiques de ses environs, par drone et près de 5000 photographies haute résolution. Des opérations similaires ont été menées à Beyrouth dans les zones historiques affectées par les explosions, en Iraq en 2018 et 2021 dans la vieille ville de Mossoul détruite à 80% par le conflit, mais également au Yémen, avec des ateliers de formation à la photogrammétrie et la numérisation 3D pour les professionnels yéménites en charge de la préservation du site de Sana'a. En Syrie, dans le cadre du projet de sauvegarde financé par l'UE, l'UNESCO a réalisé avec Iconem le relevé complet du site du Crac des Chevaliers, avec une orthophotographie zénithale du site à utiliser pour en évaluer la stabilité.



Un modèle de coopération internationale

Les grandes campagnes de sauvegarde (Abou Simbel, Angkor, Borobudur...)

La Convention est un outil très puissant pour attirer l'attention de la communauté internationale et l'inciter à agir au moyen de campagnes de sauvegarde internationales. Il arrive souvent que le Comité du patrimoine mondial et les États parties, avec l'aide d'experts de l'UNESCO et

d'autres partenaires, trouvent des solutions avant que la situation ne se détériore au point d'endommager le site.

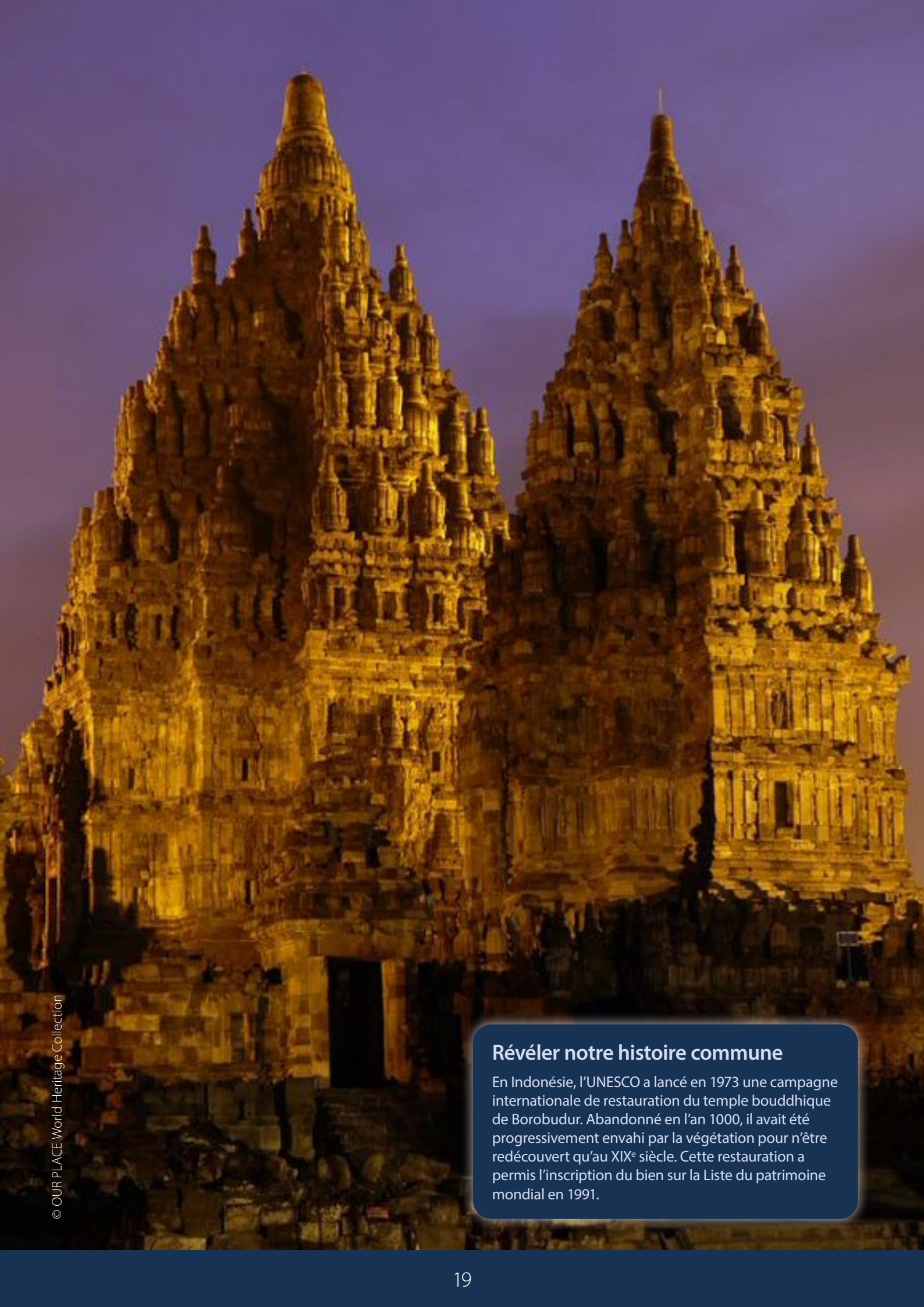
La campagne d'Abou Simbel au début des années 1960 a constitué une rupture forte à l'échelle mondiale : l'UNESCO démontrait que nous pouvions à la fois concilier le développement économique d'un pays et la préservation de son patrimoine culturel, et créer pour ce faire de grandes coalitions internationales. D'autres grandes campagnes ont consolidé les fondements de la Convention, et fait naître une prise de conscience mondiale de l'importance et de la nécessité de préserver le patrimoine culturel des peuples.

En Indonésie, une campagne internationale de sauvegarde a été lancée en 1972 par l'UNESCO pour restaurer le célèbre temple bouddhique de Borobudur, qui date des VIII^e et IX^e siècles. Abandonné en l'an 1000, il avait été progressivement envahi par la végétation et ne fut redécouvert qu'au XIX^e siècle. Avec la participation active du Japan Trust Fund for the Preservation of World Cultural Heritage et d'autres partenaires, la restauration de Borobudur a été achevée en 1983.

Trinational de la Sangha (Cameroun, du Congo et de la République centrafricaine)

Le Trinational de la Sangha est un complexe transfrontalier consacré à la conservation de la nature, situé dans le nord-ouest du bassin du Congo, au point de rencontre entre la République du Cameroun, la République du Congo et la République centrafricaine. Le TNS comprend trois parcs nationaux contigus couvrant une superficie totale de 754 286 hectares. Il s'agit du Parc national de Lobéké au Cameroun, du Parc national de Nouabalé-Ndoki au Congo et du Parc national de Dzanga-Ndoki en République centrafricaine. Ce dernier est composé de deux unités distinctes. Les parcs sont enchâssés dans un paysage forestier beaucoup plus vaste que l'on appelle parfois le « paysage du Trinational de la Sangha ».





Révéler notre histoire commune

En Indonésie, l'UNESCO a lancé en 1973 une campagne internationale de restauration du temple bouddhique de Borobudur. Abandonné en l'an 1000, il avait été progressivement envahi par la végétation pour n'être redécouvert qu'au XIX^e siècle. Cette restauration a permis l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en 1991.







Qhapaq Ñan, réseau de routes andin (Argentine, Bolivie (État plurinational de), Chili Colombie, Équateur, Pérou)

Construit par les Incas sur plusieurs siècles et en partie basé sur une infrastructure pré-inca, ce grand réseau de routes de communication, de commerce et de défense parcourt plus de 30 000 km.

Le bien comprend 273 sites individuels s'étendant sur plus de 6 000 km.

Ils ont été choisis pour illustrer les réalisations architecturales, techniques, politiques, sociales du réseau ainsi que son infrastructure associée, destinée au commerce, à l'hébergement et au stockage des marchandises, et des sites d'importance religieuse.

En tant que bien transnational, le Qhapaq Ñan couvre les juridictions de six pays au niveau local et national, y compris, dans un cas, des réglementations de sept autorités régionales. Un engagement juridique fort des États parties entre 2010 et 2012 offre aujourd'hui une protection au plus haut niveau national à tous les éléments du bien.

Au Cambodge, le parc archéologique d'Angkor, qui est l'un des sites archéologiques les plus importants de l'Asie du Sud-Est, contient les magnifiques vestiges des différentes capitales de l'Empire khmer (IX^e - XV^e siècles). En 1993, l'UNESCO s'est lancée dans un programme ambitieux de sauvegarde et de mise en valeur de ce site historique. Fouilles illicites, pillage de sites archéologiques et mines antipersonnel représentaient les principales menaces. En 2004, ayant constaté que ces problèmes n'existaient plus et que de nombreuses activités de conservation et de restauration coordonnées par l'UNESCO étaient entreprises avec succès, le Comité du patrimoine mondial a retiré le site de la Liste du patrimoine mondial en péril.

Les sites transfrontaliers/transnationaux

L'inscription de nouveaux biens transfrontaliers, tels que le Qapaq Ñan, réseau de routes andin en Amérique latine, ou le Trinational de la Sangha, un complexe forestier partagé entre le Congo, le Cameroun et la République centrafricaine, soulignent l'importance de la solidarité et de la coopération pour la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine mondial. Ces inscriptions transnationales, de plus en plus fréquentes, sont un bon exemple de la coopération culturelle internationale promue par l'UNESCO.

Un réseau mondial d'experts

50 ans de mise en œuvre de la Convention et plus de 1 150 biens du patrimoine mondial ont permis de bâtir un réseau international unique d'experts pour le patrimoine culturel et naturel issus de très nombreux États parties qui travaillent de concert avec le Secrétariat et les trois Organisations consultatives internationales du Comité du patrimoine mondial

(ICCROM, ICOMOS et IUCN). De plus, de nombreuses institutions de recherche ainsi que des organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont présentes sur le terrain, représentant une large diversité de disciplines, de nationalités, de genres et d'âges.

Reflète de ce réseau d'experts, le Forum des gestionnaires de sites

du patrimoine mondial réunit chaque année depuis 2017 plusieurs dizaines de gestionnaires de sites du patrimoine mondial, leur permettant de partager leurs expertises réciproques et de renforcer les « ponts » entre les procédures du patrimoine mondial et les exécutants impliqués au quotidien pour la protection de la valeur universelle exceptionnelle des sites.







Un patrimoine vivant

Le patrimoine urbain (grands centres historiques)

Le programme des villes du patrimoine mondial est un programme thématique qui vise depuis 2005 à aider les États parties à relever les défis de la protection et de la gestion de leur patrimoine urbain. En complément, en 2011 la Conférence générale de l'UNESCO a adopté la Recommandation concernant le paysage urbain historique. Elle est un outil pour l'intégration des stratégies de conservation, de gestion et d'aménagement des territoires urbains historiques dans les processus de développement local et d'urbanisme, en permettant d'intégrer les politiques et les pratiques de conservation de l'environnement bâti dans les objectifs plus larges du développement urbain.

L'inclusion des peuples autochtones

Les sites du patrimoine mondial sont souvent situés sur des terres gérées par des peuples autochtones dont l'utilisation des terres, les connaissances et les valeurs

Les peuples autochtones impliqués dans la gestion des sites

Dans le Parc national de Katios (Colombie), inscrit en 2009 sur la Liste du patrimoine mondial en péril, les autorités ont mis en place un régime spécial pour les communautés autochtones, les associant à la gestion du site. Cette démarche a favorisé l'utilisation durable des ressources naturelles et amélioré la connectivité écologique du territoire. Cela a permis de retirer le bien de la Liste du patrimoine mondial en péril en 2015.

et pratiques culturelles et spirituelles sont liées au patrimoine. Inspirée par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), la politique de l'UNESCO englobe le droit des peuples autochtones à leurs terres et territoires traditionnels et reconnaît les systèmes traditionnels dans le cadre de nouvelles approches de gestion.

Le Forum international des peuples autochtones pour le patrimoine mondial fonctionne comme une plateforme de réflexion sur la participation des peuples autochtones à l'identification, la conservation et la gestion des biens du patrimoine mondial.

Le patrimoine mondial et les autres Conventions et programmes de l'UNESCO

La Convention a inspiré le développement des mécanismes et programmes de protection de notre patrimoine commun, et constitue le socle d'un dispositif plus large, composé d'autres conventions internationales et d'autres programmes complémentaires. Ainsi la Convention du patrimoine culturel immatériel adoptée en 2003 élargit considérablement le champ des protection à toutes les catégories du patrimoine vivant: pratiques, traditions, connaissances et de savoirs-faire. Le Programme scientifique de l'Homme et la biosphère (MAB), lancé en 1971, vise à permettre la juste cohabitation des individus et de leur environnement, à concilier développement économique et usage raisonné des ressources, permettant la préservation d'écosystèmes de grande valeur. Ces sites, pratiques et aires protégés par l'UNESCO se complètent et forment ensemble des espaces où peuvent co-exister des éléments du patrimoine culturel, naturel et vivant.



© OUR PLACE World Heritage Collection





Un observatoire scientifique et d'expérimentation de premier plan

Les sites naturels du patrimoine mondial, véritables témoins de l'impact du dérèglement climatique, représentent une source inestimable d'informations pour la recherche scientifique.

Forêts

Les forêts figurent parmi les habitats les plus riches en biodiversité sur Terre. Elles jouent un rôle crucial dans la régulation du climat en absorbant le dioxyde de carbone (CO₂) de l'atmosphère et sont considérées comme l'une des formes les plus rentables d'action climatique. Elles sont également d'une importance vitale pour le bien-être et la survie des humains. On estime qu'environ 1,6 milliard de personnes dépendent des forêts pour leurs moyens de subsistance, leurs médicaments, leur combustible, leur nourriture et leur abri.

À ce jour, plus de 200 sites du patrimoine mondial abritent des écosystèmes forestiers uniques. D'une superficie allant de 18 hectares à plus de 5 millions d'hectares, les sites forestiers du patrimoine mondial atteignent désormais une superficie totale de plus de 69 millions d'hectares.

Glaciers

De nouvelles données de l'UNESCO et de l'IUCN parues en 2022 ont mis en évidence la fonte accélérée des glaciers des sites du Patrimoine mondial. Les glaciers d'un tiers des sites concernés devraient disparaître d'ici 2050. Il est encore possible de sauver les deux autres tiers, si la hausse des températures mondiales n'excède pas 1,5°C par rapport à la période préindustrielle.

Cinquante sites du patrimoine mondial de l'UNESCO abritent des glaciers (Au total, 18 600 glaciers ont été identifiés dans ces 50 sites, couvrant une superficie d'environ 66 000 km²), ce qui représente près de 10% de la superficie totale des glaciers sur Terre. Parmi eux figurent, entre autres, le plus haut (à côté du mont Everest), le plus long (en Alaska) et les derniers glaciers d'Afrique, ce qui offre un aperçu représentatif de la situation générale des glaciers dans le monde.

Ces glaciers reculent à un rythme accéléré depuis 2000 en raison des émissions de CO₂ qui augmentent les températures. Ils perdent actuellement 58 milliards de tonnes de



glace chaque année, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'eau combinée de la France et de l'Espagne, et sont responsables de près de 5 % de l'élévation du niveau de la mer observée à l'échelle mondiale.

Seule une réduction rapide de nos niveaux d'émissions de CO₂ peut sauver les glaciers et l'exceptionnelle biodiversité qui en dépend. L'UNESCO est déterminée à soutenir les États dans la poursuite de cet objectif. Outre une réduction drastique des émissions de carbone, l'UNESCO plaide en faveur de la création d'un fonds international pour la surveillance et la préservation des glaciers. Ce fonds permettrait de soutenir des recherches approfondies, de promouvoir des réseaux d'échange et de mettre en place un système d'alerte précoce ainsi que des mesures de réduction des risques de catastrophe. La moitié de l'humanité dépend directement ou indirectement de l'eau issue des glaciers pour l'usage domestique, l'agriculture et l'énergie.

Récifs

Le changement climatique est aujourd'hui la plus grande menace qui pèse sur les récifs coralliens. Dans un scénario de statu quo, près de 90 % des 29 récifs coralliens classés au patrimoine mondial devraient connaître un épisode sévère de blanchissement deux fois par décennie d'ici 2040.

Renforcer la résilience et l'adaptation au climat est une composante essentielle de la réponse à long terme au changement climatique. La résilience est la capacité des écosystèmes récifaux et des individus, entreprises et communautés qui en dépendent à survivre, s'adapter et se remettre des stress et des chocs qu'ils subissent. En renforçant la résilience, nous renforçons la capacité des communautés récifales à se préparer et à se remettre rapidement

Alerte à l'Érosion côtière

Au Ghana, l'océan gagne en moyenne 2 mètres par an sur la côte, menaçant le site du patrimoine mondial des Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs, inscrits en 1979, et le travail de mémoire que porte l'UNESCO et les autorités dans le cadre du programme de « la route de l'esclave ». Des portions entières du fort Prinsensten à Keta ont malheureusement déjà été emportées par les flots.

des perturbations, à s'adapter aux circonstances changeantes et à planifier un avenir incertain.

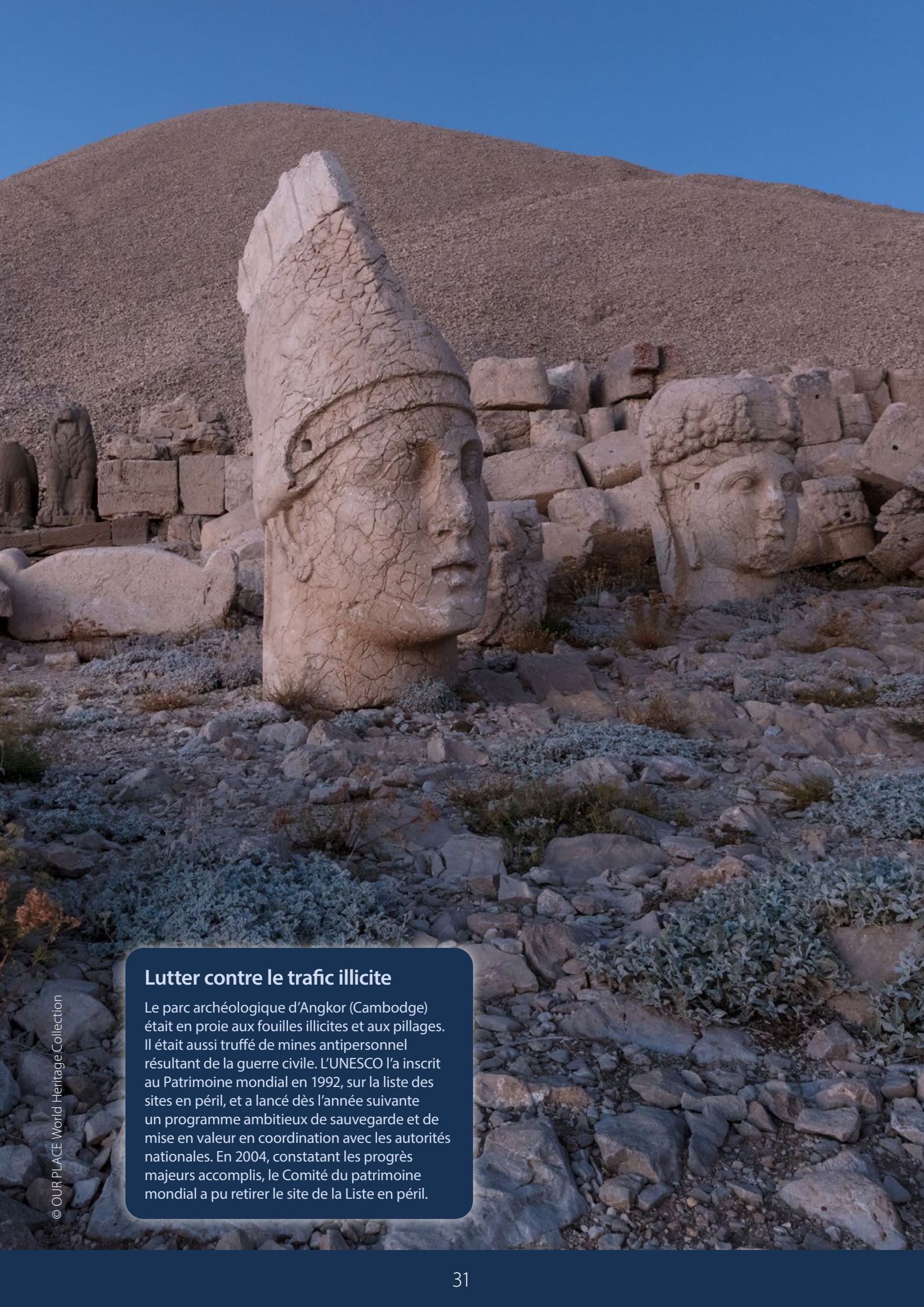
ADNe

L'UNESCO lance un projet ambitieux qui utilise des techniques de pointe basées sur l'ADN environnemental (ADNe), pour mieux comprendre la richesse de la biodiversité des 50 sites marins du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les scientifiques et les populations locales participeront à la collecte de matériel génétique à partir de déchets, de mucus ou de cellules de poissons provenant de certains sites marins du patrimoine mondial, et ce dans le but de surveiller des poissons, en particulier ceux qui figurent sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le projet ADNe permettra de mesurer la vulnérabilité de la biodiversité marine face au changement climatique et les effets de ce changement sur la répartition et les mouvements migratoires de la vie marine au sein des sites marins du patrimoine mondial.



© I Ocean, Alexis Rosenfeld



Lutter contre le trafic illicite

Le parc archéologique d'Angkor (Cambodge) était en proie aux fouilles illicites et aux pillages. Il était aussi truffé de mines antipersonnel résultant de la guerre civile. L'UNESCO l'a inscrit au Patrimoine mondial en 1992, sur la liste des sites en péril, et a lancé dès l'année suivante un programme ambitieux de sauvegarde et de mise en valeur en coordination avec les autorités nationales. En 2004, constatant les progrès majeurs accomplis, le Comité du patrimoine mondial a pu retirer le site de la Liste en péril.

Recours au numérique

Pour anticiper l'érosion de la falaise des Bouddhas de Bamiyan (Afghanistan), l'UNESCO a eu recours en 2020-2021 à des drones pour relever un ensemble complet de données topographiques et photogrammétriques, puis réaliser des projections par ordinateur. Cela lui permet de « prédire » les risques d'effondrement à horizon des cinq prochaines années.

Ces drones ont aussi été utilisés à la même période pour les travaux préparatoires au plan de conservation du Minaret de Jam : ils ont produit 5 000 photographies haute résolution qui ont permis de modéliser intégralement le monument en 3D.

Des défis à relever

Plusieurs conditions menacent et peuvent mettre en danger les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial ainsi que les valeurs du patrimoine mondial. En 2019, le Comité du patrimoine mondial a rappelé que l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril a pour but de mobiliser un soutien international pour aider les pays à relever efficacement les défis auxquels les sites peuvent être confrontés.

L'UNESCO accompagne les pays et apporte déjà son soutien pour faire face à ces menaces.

Dérèglement climatique

Le dérèglement climatique fait partie des plus grandes menaces auxquelles sont confrontés les sites du patrimoine culturel et naturel dans le monde. Ces menaces naturelles touchent au moins un site du patrimoine mondial sur cinq.

L'UNESCO se mobilise dans le monde entier pour renforcer les capacités des pays et des communautés en vue de se préparer aux impacts et aux catastrophes liés au climat et de pouvoir y remédier. Des mesures d'atténuation sont encouragées pour faire face à la menace du changement climatique sur les sites du patrimoine mondial.

Les sites du patrimoine mondial peuvent offrir d'immenses bénéfices et jouer un rôle crucial dans la régulation du climat en absorbant des quantités considérables de CO₂ de l'atmosphère.

Il faut donc mieux évaluer et anticiper l'impact du dérèglement climatique sur les sites du patrimoine mondial. L'érosion des sols, l'avancée du désert, la multiplication des catastrophes naturelles sont autant de risques de voir un jour disparaître des biens dont la valeur est universelle.

Répondre aux urgences, anticiper l'avenir

Les graves inondations qui ont frappé le Pakistan à la rentrée 2022 ont endommagé deux sites du patrimoine mondial : les « Ruines archéologiques de Mohenjo Daro » et les « Monuments historiques à Makli, Thatta ». L'UNESCO a mobilisé un premier budget de 350.000\$ pour faire face à l'urgence et envoyé une mission d'experts sur place pour préparer la réhabilitation.



Visites traditionnelles et tourisme durable

Le site du paysage culturel de Trang An (Vietnam), où Audrey Azoulay s'est rendue en septembre dernier, a développé un modèle très positif de tourisme durable : les autorités ont fixé des limites de capacités d'accueil et misent sur un mode de visite traditionnel – des barques à rames – qui n'impacte pas l'environnement.

L'emploi local a été privilégié : ce sont essentiellement les femmes des villages de la vallée qui assurent la gestion de ces barques, ce qui leur garantit une source de revenus complémentaire des activités agricoles. Elles ont bénéficié d'une formation de l'UNESCO pour promouvoir et perpétuer leur savoir-faire.

Au Ghana, l'érosion côtière est source de grande inquiétude pour la préservation du patrimoine mondial, ainsi que pour le travail de mémoire que porte l'UNESCO et les autorités dans le cadre du programme de « la route de l'esclave ». L'océan gagne en moyenne 2 mètres par an sur la côte. Les Forts et châteaux de Volta, d'Accra et ses environs, inscrits en 1979, sont très exposés. Par exemple, des portions entières du fort Prinsensten à Keta ont déjà été emportées par les flots.

En Ouganda, le parc national des monts Rwenzori a subi de graves destructions en mai 2020 à la suite de pluies torrentielles (notamment destructions d'habitations des populations locales). Des fonds ont été débloqués par l'UNESCO afin d'aider à la reconstruction des infrastructures et l'élaboration d'un plan de gestion des catastrophes.

Les guerres et les conflits

Les conflits peuvent également être la source de menaces réelles sur le patrimoine mondial. Ce n'est pas un phénomène nouveau, mais il tend malheureusement à se renforcer depuis ces dix dernières années.

Depuis la destruction des Bouddhas de Bamiyan, les autorités afghanes et la communauté internationale, y compris l'UNESCO, ont travaillé sans relâche pour sauvegarder le riche patrimoine culturel et naturel de l'Afghanistan, qui témoigne de millénaires d'échanges entre différents peuples et cultures. Sous l'égide de l'UNESCO, la coopération internationale a lancé de grands travaux pour la conservation et la stabilisation du site de Bamiyan, mais a aussi œuvré pour la revitalisation du patrimoine culturel immatériel, et la construction d'un centre culturel pour Bamiyan dédié à la créativité.

En 2003, le paysage culturel et les vestiges archéologiques de la vallée de Bamiyan ont été inscrits simultanément sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril, compte tenu de l'extrême fragilité des niches, de l'absence d'un cadre de gestion ainsi que des préoccupations en matière de sécurité.

“Nous, à l'UNESCO, réitérons notre soutien au peuple afghan et renforçons notre engagement à faire front commun avec les peuples du monde entier pour sauvegarder le patrimoine culturel, incarnation de notre humanité commune.” Ernesto Ottone R.

Sous-directeur général de l'UNESCO pour la culture

Tragiquement, depuis Bamiyan, on assiste à la poursuite de la destruction intentionnelle du patrimoine culturel en Syrie, en Irak, en Libye, au Mali et ailleurs. Pourtant, la communauté internationale n'est pas restée silencieuse face à ces actes de violence.

Au Mali, Bandiagara, par exemple, où le patrimoine architectural abrite 289 villages répartis sur 400 000 hectares dans la région de Mopti, a été endommagé par le conflit politique instauré au Nord et Centre du pays. L'intervention à Bandiagara s'appuie sur les initiatives de réhabilitation de l'UNESCO au Mali, actives depuis 2012. Un projet de réhabilitation a aussi été lancé par l'UNESCO en 2021, qui porte notamment sur les habitations historiques, les greniers et des sites consacrés à la culture traditionnelle (patrimoine immatériel).

Les excès de l'activité humaine et le rôle des zones d'exclusion

L'Association internationale pour la conservation de l'environnement de l'industrie pétrolière (IPIECA) reconnaît que de nombreux sites du patrimoine mondial sont touchés par des opérations et activités industrielles, y compris l'exploration et l'extraction pétrolière et gazière. Le rapport sur la cartographie de l'industrie pétrolière et gazière et les objectifs de développement durable, un atlas, a été co-rédigé avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Coopération financière internationale (IFC).

Le rapport indique que là où existe un risque d'impact sur les sites désignés du patrimoine mondial, les entreprises devraient mener des évaluations environnementales stratégiques et incorporer le patrimoine culturel dans les évaluations d'impact environnemental, social et sanitaire (ESHIA).

Le rôle central des autorités

Venise (Italie) accueille chaque année plus de 25 millions de touristes, dont 1,5 millions arrivent par bateau. Selon plusieurs études, le passage des plus grands paquebots de croisière déplaçait du sable et créait des vagues qui fragilisaient les pilotes sur lesquels reposent palais et maisons, faisant craindre à terme des dégâts irréversibles. L'UNESCO a demandé leur interdiction à proximité immédiate de la cité lacustre. Après des échanges soutenus avec les autorités, cette interdiction est entrée en vigueur le 1er août 2021.





Tullow, Shell et Total, ainsi que le Conseil international des mines et métaux (CI MM), qui regroupe 22 des principales sociétés minières du monde, se sont engagés à ne pas mener d'activités extractives dans les sites du patrimoine mondial. Le principe de non-intervention a également été approuvé par un certain nombre de sociétés financières, dont Paribas, HSBC et JP Morgan, qui se sont engagées à ne pas soutenir les activités affectant les sites du patrimoine mondial.

L'UNESCO et les organisations consultatives du Comité du patrimoine mondial sont engagées dans un dialogue avec d'autres sociétés afin de les inciter à s'abstenir d'explorer ou d'extraire du pétrole, du gaz et des ressources minérales à l'intérieur des périmètres des sites du patrimoine mondial, tout en s'assurant que les opérations dans les zones périphériques ne menacent pas leur intégrité. Cela s'inscrit dans un effort plus large de l'UNESCO visant à collecter des fonds et à mobiliser des ressources pour la préservation de la biodiversité et du patrimoine, grâce à des partenariats plus solides avec le secteur privé, grâce aussi à la coopération scientifique et à l'engagement de la société civile.

Une représentativité à améliorer

En dix ans, le nombre de pays signataires de la Convention du patrimoine mondial est passé de 139 à 178. Le nombre d'États parties qui ont soumis des Listes indicatives conformes au modèle élaboré par le Comité est passé de 33 à 132. De nouvelles catégories de sites du patrimoine mondial ont été encouragées, comme les paysages culturels, les itinéraires culturels, le patrimoine industriel, les déserts, les sites marins côtiers et les sites insulaires de petite taille.

Pour encourager les catégories de sites sous-représentés et améliorer la couverture géographique, le Comité du patrimoine mondial a récemment décidé de limiter le nombre de propositions d'inscription qui peuvent être soumises par chaque État partie et le nombre total de propositions d'inscription qu'il examinera au cours de chaque session. Le Comité se focalise aussi sur plusieurs points :

- Apporter un soutien technique aux États membres dans l'élaboration de leurs dossiers de candidature, mais également dans la mise en place des cadres juridiques nécessaires à la préservation de ces sites sur le long terme ;

Le fonds d'urgence du patrimoine mondial

Lorsqu'une catastrophe se produit, les capacités de réponse rapide sont souvent insuffisantes, et il est alors plus difficile de circonscrire les dommages et d'en réduire l'ampleur. En cas de catastrophe ou de conflit, le patrimoine est de fait exposé à des risques plus grands et imprévus, aux conséquences potentiellement désastreuses, par exemple l'effondrement de constructions fragilisées, le pillage de documents et de collections et la perte d'archives de grande valeur, si des mesures de sauvegarde ne sont pas immédiatement prises.

En coopération avec plusieurs partenaires tels que l'ICOMOS, l'UICN, l'ICCROM et l'ICOM, l'UNESCO a conçu au fil des années tout un éventail d'outils pour gérer les risques que font peser sur le patrimoine les situations de conflit et de catastrophe. Ces organisations interviennent à toutes les étapes du cycle de gestion du risque de catastrophe : avant, pendant et après la situation d'urgence.

Le programme soutient des activités à court terme et à petite échelle dans trois domaines :

- **Préparation :** Il est possible d'atténuer les effets d'une catastrophe ou d'un conflit en prenant des mesures appropriées avant même que ces risques ne se matérialisent.
- **Réponse :** Lorsqu'une catastrophe frappe, il faut sans perdre de temps déterminer exactement quelle réponse lui apporter. En dépêchant une petite équipe d'experts dans les heures qui suivent une catastrophe, l'UNESCO sera à même d'évaluer rapidement les besoins et de conseiller les organismes gouvernementaux et les donateurs internationaux en leur indiquant les mesures à prendre impérativement pour éviter de plus amples destructions du patrimoine.

De plus, c'est dans les tout premiers jours ou les deux ou trois premières semaines que le pire peut être évité en cas de catastrophe, dès lors qu'il est possible d'apporter rapidement une aide matérielle. Cette aide peut consister à édifier des structures provisoires pour stabiliser les bâtiments qui ont été fragilisés, à fournir de nouveaux matériels

pour remplacer ceux qui ont été endommagés, ou à reconstruire rapidement les antennes de terrain de façon à ce que les autorités responsables de la gestion du site puissent maintenir une présence dans les zones sensibles.

- **Mobilisation des ressources :** Outre les éléments susmentionnés, le programme comprend aussi des initiatives de communication et d'information, dont le but est de mobiliser des ressources pour ce domaine de travail stratégique.
- **Mise en œuvre, suivi et évaluation :** L'exécution du programme est coordonnée par l'Unité de préparation et réponse aux situations d'urgence (EPR), basée au siège de l'UNESCO et œuvrant au sein de l'entité pour la culture et les situations d'urgence du Secteur de la culture. Cette unité joue un rôle de coordination et concentre son action sur les phases de planification des interventions et les réponses immédiates, en liaison avec les fonctionnaires responsables au Siège et hors Siège.

- Développer la formation au sein de ces États pour faire émerger une nouvelle génération de professionnels du patrimoine ;
- S'appuyer sur les populations locales dans les projets d'inscription mais aussi dans les actions de préservation, car ce patrimoine culturel et naturel est bien souvent aussi un patrimoine vivant, fait de traditions ancestrales qu'il est essentiel de prendre en compte dans les plans de gestion et de sauvegarde.

À l'occasion de la célébration des 50 ans de la Convention du patrimoine mondial, une grande rétrospective sur

les nombreuses avancées que nous devons à cette Convention s'impose mais aussi permet de se projeter vers l'avenir.

L'Afrique étant l'une des deux priorités globales de l'UNESCO, la Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique est introduite. La Représentativité du continent africain au patrimoine mondial doit prioritairement être améliorée puisque 98 sites sont inscrits à ce jour, dont 53 sites culturels, 38 sites naturels, 5 sites mixtes. Cela ne représente que 10% de tous les sites inscrits au Patrimoine mondial.



Contacts, soutenez le Fonds du patrimoine mondial

Contacts

Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

Tél.: 33 (01) 45 68 18 76

Fax: 33 (01) 45 68 55 70

E-mail: wh-info@unesco.org

<http://whc.unesco.org>

Le Fonds du patrimoine mondial

Le Fonds du patrimoine mondial est créé en 1972 par la Convention du patrimoine mondial, et tire la plupart de ses ressources des contributions obligatoires versées par les États parties et des dons volontaires. Il aide à préserver nos sites les plus précieux à travers le monde.

Le Comité du patrimoine mondial affecte les fonds en donnant la priorité aux sites les plus menacés.

Il existe cinq catégories d'assistance internationale :

- Assistance préparatoire : pour élaborer les listes indicatives, préparer les dossiers de proposition d'inscription, formuler les projets de conservation ou les plans de gestion ;
- Formation : pour financer des cours de formation collectifs, en priorité destinés au personnel des sites

du patrimoine mondial (les bourses individuelles ne sont pas subventionnées) ;

- Coopération technique : pour fournir l'aide des experts et le soutien matériel nécessaires à l'élaboration des plans de gestion et à d'autres activités de conservation ;
- Assistance d'urgence : pour réparer les dommages causés par l'activité humaine ou des catastrophes naturelles ;
- Aide à la promotion et à l'éducation : pour des activités de sensibilisation et le développement de matériel pédagogique.

Faire un don en ligne:

<https://whc.unesco.org/fr/donation/>

Cartes

Map taken from: <https://whc.unesco.org/en/interactive-map/?search=>

Sites en péril
Sites mixtes
Sites naturels
Sites culturels
Sites en péril
Sites mixtes
Sites naturels
Sites culturels





unesco

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Depuis sa création il y a 75 ans, l'UNESCO a mobilisé la communauté internationale autour de projets phares de protection du patrimoine à travers le monde, comme la sauvegarde des temples d'Abu Simbel (Égypte) ou d'Angkor (Cambodge), la reconstruction de Dubrovnik (Croatie) et du Vieux pont de Mostar (Bosnie-Herzégovine), la reconstruction des mausolées de Tombouctou (Mali) et de la vieille ville de Mossoul (Iraq).

La Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel est la pierre angulaire de cette mobilisation. La célébration de son 50^e anniversaire est l'occasion de faire le bilan des actions qu'elle a rendues possibles et d'identifier les défis à relever pour son avenir, afin de continuer à transmettre ce patrimoine de valeur universelle aux générations futures.



**Célébrer les 50 ans du
patrimoine mondial
de l'UNESCO**

Contact presse

Lucía Iglesias Kuntz
+33 (0)1 45 68 17 02
l.iglesias@unesco.org

www.unesco.org



@UNESCO